

Nom du responsable d'année : Luce LOPEZ

DUEF-B2 Année 1

SESSION 1 décalée															
CONTRÔLE CONTINU						EXAMEN TERMINAL									
Code de l'UE	Nom des enseignants	ECTS	UE compensable	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Date ou période de l'épreuve	Poids relatif de la note	Nombre d'épreuves pour l'UE	Report à la session 2	Nature de l'épreuve	Durée de l'épreuve	Date ou période de l'épreuve	Poids relatif de la note	Nombre d'épreuves pour l'UE	Report à la session 2
Semestre 2															
FLDU201V- Expression écrite	Charles DELIERRE, Luce LOPEZ, Cécile PIZZUTTI, Eve POLLAZON, Peggy VAROIT, Nathalie LACROIX, C.BLANC-VALLAT	8	UE non compensable (obtenir obligatoirement une note supérieure ou égale à 10/20 pour valider l'UE)	Rédaction d'un texte à partir d'éléments donnés ou d'images.	30 min.	Session 1 décalée en juin 2018	100%	1	Non	Rédaction d'un texte à partir d'éléments donnés ou d'images.	30 min.	Session 1 décalée en juin 2018	100%	1	Non
FLDU202V- Expression orale	Charles DELIERRE, Luce LOPEZ, Peggy VAROIT, Nathalie LACROIX, C.BLANC-VALLAT	6	UE non compensable (obtenir obligatoirement une note supérieure ou égale à 10/20 pour valider l'UE)	1. Dialogues en interaction et/ou exposés sur les thèmes suivants : parler de ses habitudes présentes et passées, raconter un événement au passé. (Plusieurs évaluations au cours du semestre)	8 min.	Evaluations déjà effectuées. Il n'y a pas d'examen supplémentaire	100%	4	Non	Dialogues en interaction sur les thèmes suivants : parler de ses habitudes présentes et passées, raconter un événement au passé.	8min.	Session 1 décalée en juin 2018	100%	1	Non
FLDU203V - Compréhension Orale	Ch. DELIERRE, Nathalie LACROIX, L. LOPEZ, P. VAROIT	6	oui	Ecoute d'un enregistrement (dialogue ou récit) audio ou vidéo suivie d'un questionnaire à choix multiples et/ou questions ouvertes.	30 min.	Session 1 décalée en juin 2018	100%	1	Non	Ecoute d'un enregistrement (dialogue ou récit) audio ou vidéo suivie d'un questionnaire à choix multiples et/ou questions ouvertes.	30 min.	Session 1 décalée en juin 2018	100%	1	Non
FLDU204V- Compréhension écrite	L. LOPEZ, E. POLLAZON, P. VAROIT, Charlotte BLANC-VALLAT	6	oui	Questionnaire à choix multiples et/ou questions ouvertes à partir d'un texte ou d'un article court.	30 min.	Session 1 décalée en juin 2018	100%	1	Non	Questionnaire à choix multiples et/ou questions ouvertes à partir d'un texte ou d'un article court.	30 min.	Session 1 décalée en juin 2018	100%	1	Non
FLDU205V-Aspects de la vie quotidienne	S.MALGOUYRES, E.POLLAZON	4	oui	Ecrit sur table: Réponses à des questions portant sur la compréhension de documents, visuels, audio, vidéo ou écrits sur le thème de la vie quotidienne en France.	30 min.	Session 1 décalée en juin 2018	100%	1	Non	Ecrit sur table: Réponses à des questions portant sur la compréhension de documents, visuels, audio, vidéo ou écrits sur le thème de la vie quotidienne en France.	30 min.	Session 1 décalée en juin 2018	100%	1	Non

UE non compensables (obtenir obligatoirement une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE pour valider l'année / le diplôme) :
Expression orale 2 (FLDU202V) et Expression écrite (FLDU201V)

Informations importantes :

Consulter la charte du contrôle des connaissances et le calendrier universitaire disponibles sur le site internet de l'UTZ.

Tout changement de situation (passage du régime CC au régime ET) justifié doit être signalé au secrétariat et aux enseignants avant les premiers contrôles.

Ne peuvent être reportées de la Session 1 à la Session 2 que les notes d'UE ou notes de parties d'UE supérieures ou égales à 10/20, sauf précision contraire dans la colonne concernant le report des notes (Non). C'est-à-dire qu'il n'est pas autorisé à se présenter à une épreuve pour laquelle le report de note s'applique.

Pour valider l'année, la note de 10/20 doit être obtenue dont une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour les UE non compensables. Par conséquent, les notes inférieures à 10/20 pour les UE non compensables ne permettent pas de valider l'année, ni le diplôme, même si la note de l'année est égale ou supérieure à 10/20.

Une absence non justifiée à une ou plusieurs des épreuves obligatoires (CC et ET) implique la mention "Absence non justifiée" et la note de 00/20 pour le calcul de la moyenne de l'UE. La présence aux contrôles (devoir, exercice, rapport) et examens est contrôlée par la signature d'une feuille d'émargement.

Les copies seront consultables auprès de l'enseignant. Les copies de contrôles CC et ET doivent être conservées à l'UTZ.